

Assemblée Générale Extraordinaire Et Assemblée Générale Ordinaire

-
ADA Alsace
-

Procès –verbal du 27 février 2017

A la Chambre d'Agriculture d'Alsace Antenne d'Obernai

Etaient présents : effectif 29

Voir fiche de présence en annexe

Excusés : Romain Trudersheim, Schueller Jean-Luc, Hoerter Laurence, Klug Jean-Jacques, Tonnelier Bernard, Stella Jeandon, Dorothee Hubrecht, Florent Hounkpatin, Anne-Marie Kennel.

Ordre du jour de l'AG Extraordinaire

1. Présentation des modifications statutaires
2. Validation des nouveaux statuts d'ADAGE

Ordre du jour de l'AG Ordinaire.

1. Accueil du Président, validation de l'ordre du jour
2. Lecture et approbation du compte rendu de la précédente AG
3. Rapport moral du Président
4. Rapport d'activité
5. Rapport financier du Trésorier et approbation des comptes
6. Rapport et nomination des réviseurs aux comptes pour 2017
7. Approbation du règlement intérieur 2017
8. Fixation des cotisations pour 2018
9. Divers

Annexes

Page 7 - ANNEXE 1 : programme ADA Alsace 2016 2017 en annexe

Page 8 - ANNEXE 2 : bilan 2016 et Comptes de résultats 2016

Page 10 - ANNEXE 3 : bilan détaillé des actions « Assistance technique en région » en 2016

Page 13 - ANNEXE 4 : feuille de présence AGE et AGO ADA Alsace 27/02/2017

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Présentation des modifications statutaires

Le Président **Christophe Zimmerman** accueille les membres de l'association et présente les points d'actualité du monde apicole qui ont conduit le Conseil d'administration de l'ADA Alsace à proposer une modification des statuts de l'association.

Quelle est la situation ?

- **La réforme des régions** nous réunit en une nouvelle région Grand Est. Cela nous impose mécaniquement de mettre en place une structure représentative de l'apiculture à l'échelle du Grand Est.
- **L'évolution des statuts d'ADA France**, la tête du réseau français des ADA, indique que ses adhérents doivent respecter un rapport de 2/3 de professionnels au sein de leurs CA (professionnels = cotisant AMEXA). Cela n'est pas le cas de notre ADA Alsace, construite à parité entre pro et apiculteurs petits producteurs.

De quoi avons-nous besoins ?

ADA Alsace doit adapter ses statuts si elle souhaite poursuivre les actions de développement de l'apiculture qu'elle a engagée. En effet, l'accès aux aides des collectivités locales ou Européenne est conditionné à l'existence d'une association de type ADA, c'est-à-dire « ouverte à tout apiculteurs et jouant le rôle d'interlocuteur unique entre apiculteurs et services de l'Etat ».

En outre, il s'agira pour ADA Alsace de changer de nom pour devenir ADAGE (ADA Grand Est).

M Zimmermann poursuit :

« ADA Alsace est une structure jeune et très petite par rapport aux ADA du réseau (qui existent parfois depuis près de 30 ans). C'est aussi la seule ADA dans le Grand Est qui soit reconnue au niveau national. La fusion des régions nous pousse à nous élargir et ainsi à satisfaire la demande du Conseil Régional du Grand Est d'être le représentant du développement en région dans le but de présenter un programme apicole unifié et commun.

Le travail de réflexion d'évolution des statuts ainsi que du règlement intérieur a été conduit par un groupe de travail constitué par A GUEIDAN, A FRIEH, F NAFFZGER, T GRIENEISEN et C ZIMMERMANN, avec le soutien du conseiller apicole. Ces projets d'évolution des statuts et du RI ont été rendu accessibles sur le site web de l'ADA Alsace www.ada-alsace.fr.

Les modifications apportées sont importantes : elles touchent les collèges et le conseil d'administration. Elles sont nécessaires pour répondre aux réformes nationales ainsi qu'aux besoins de développement de notre filière agricole et à sa reconnaissance auprès des autres filières agricoles ainsi que des instances officielles. Si la vocation professionnelle des ADA est clairement affichée par les nouveaux statuts d'ADA France, les ADA ne se limitent pas à la profession seule : les apiculteurs non-professionnels y sont aussi présents et représentés.

L'apiculture souffre aujourd'hui d'un manque d'unité et d'un manque d'outils techniques. L'ADA à l'ambition d'être un de ces outils, en rassemblant l'apiculture sous toutes ses formes. Les évolutions récentes (réforme des régions, évolution des structures ADA) sont en ce sens une opportunité à saisir, permettant à nous aussi d'évoluer et de construire ensemble un programme unifié et commun à l'échelle du Grand Est. Les enjeux sont importants et la voie que nous suivons est actuellement la seule par laquelle nous pouvons continuer nos actions envers l'apiculture.

Ces actions consistent, pour les professionnels, à soutenir les exploitations et les familles qui vivent de la production apicole, à produire des outils techniques pour répondre à leurs besoins et à les préparer aux évolutions du métier, aux nouveaux risques sanitaires ou à l'évolution du marché du miel. Pour les apiculteurs non-professionnels, l'ADA apporte son soutien technique et administratif aux structures associatives adhérentes (dossier de demande d'aides envers le Conseil Régional ; production de documents techniques en accès libres sur Internet ; actions de formations et, d'une façon générale, appuis aux actions et projets de ses adhérents, qui ont chacun un rôle important à l'échelle locale. Enfin, au-delà de cette distinction entre apiculteurs « de métier ou de loisir », il existe un large tronc commun d'actions et de projets profitant mutuellement à tous, apiculteurs de tous horizons ».

⇒ voir programme ADA Alsace 2016-2017 en annexe 1.

2. Validation des nouveaux statuts d'ADAGE

Les nouveaux statuts sont lus, discutés, puis soumis au vote.

Les évolutions concernent :

- **les collèges** : adhésion individuelles plutôt que collectives aux collèges 1 (pro AMEXA) et 2 (pluriactif cotisants solidaires, retraités AMEXA) ; adhésion collectives au collège 3 (structures apicoles : associations, ODG, GDSA, etc.).
- **le Conseil d'administration** : constitué de 9 personnes minimum, respectant un rapport de 2/3 entre « pro AMEXA » et autres représentants.

Décision :

- ⇒ **Les nouveaux statuts sont validés à la majorité des votants présents ou représentés** : 2 abstentions, 0 votes contre, 22 votes pour (sur 12 votants collège 1 et 12 votants collège).
- ⇒ **Convoquer une seconde AG de l'ADA Alsace, devenue ADAGE**
 - **Présentation des nouveaux statuts et du fonctionnement de l'ADAGE**
 - **Prévisionnellement prévue à Laxou, le 23 mars 2017 au matin**

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Accueil du Président, validation de l'ordre du jour

Le Président **Christophe Zimmerman** remercie les adhérents pour leurs décisions en AGE ainsi que pour leur participation générale au développement de l'apiculture en Alsace et à la construction de l'ADAGE. « *Je comprends les craintes de certains de ne plus être représentés. Je veux leur dire, leur assurer, que toutes les formes d'apiculture seront soutenues et écoutées* ».

2. Approbation du compte rendu de la précédente AG

Le compte-rendu est relu dans son intégralité. **Il est approuvé à l'unanimité.**

3. Rapport moral du Président

« *L'ADA Alsace a permis de structurer la filière apicole alsacienne ainsi que la diffusion et la vulgarisation des avancées techniques en apiculture. Nous tacherons de faire de même au niveau du Grand Est.*

Retour sur l'année 2016 : ce fut une année difficile qui nous aura soumis à un travail plus ardu qu'une année dite normale avec en prime des résultats souvent mitigés. Les conditions d'élevage ont été difficiles, avec des problèmes sanitaires liés aux conditions météo déplorables. Nous avons également vu des chiffres inquiétants quant aux importations de miels, sans que l'on puisse clairement identifier leur utilisation, ainsi que diverses menaces: varroa, contamination des cires, manque de ressources mellifères, Aethina tumida, frelon asiatiques ... ou encore des détracteurs de l'abeille domestique qui nous accusent de concurrencer l'entomofaune sauvage.

*Mais, 2016 est aussi l'année où la nouvelle organisation régionale ADA Alsace s'est vue invitée à intégrer le **COREL** (comité d'orientation régionale de l'élevage) mis en place par la Chambre Régionale d'Agriculture du Grand Est (**CRAGE**) afin de partager enjeux et projets avec les acteurs de l'élevage. Le COREL est le lieu où se décide l'orientation de chaque filière ainsi que le soutien du Conseil Régional. Cela constitue un acte fort de reconnaissance de notre légitime existence. Cette présence de l'apiculture au COREL, couplée à l'extension de l'ADA au Grand Est et aux axes de priorité voulus par le Conseil Régional en collaboration avec la CRAGE, nous laisse entrevoir des perspectives d'évolution favorable à la prise en compte de l'apiculture et de ses besoins.*

*Je veux aussi remercier Alexis pour son travail en tant que technicien apicole ainsi que les bénévoles de l'association, avec une mention spéciale pour notre secrétaire **Antoine GUEIDAN**, très généreux de son temps ainsi que pour notre trésorier **Thierry GRIENEISEN**.*

Pour finir, je veux souligner que la participation du plus grand nombre de nos adhérents est souhaitée, aussi bien dans le fonctionnement de notre conseil d'administration que dans la réalisation de nos actions. C'est important pour atteindre les objectifs que nous nous fixons. Le rôle d'une ADA n'est pas de définir et d'imposer des choses à ses adhérents, mais au contraire d'écouter les projets portés par ses adhérents afin de constituer un programme unifié de développement de l'apiculteur à l'échelle d'une région. C'est un « maître d'œuvre » qui rassemble les projets et les présentent aux partenaires (CR, FAM, etc.). Le travail ne doit pas être issu uniquement des membres les plus actifs du CA mais au contraire être appuyé par tous les membres de l'association. Sachons tous donner de notre temps, pour le bénéfice collectif des apiculteurs et de l'intérêt général ».

4. Rapport d'activité par le Conseiller technique

ADA Alsace conduit les actions de développement de l'apiculture suivantes :

I. Assistance technique en région

Ce sont les actions du technicien apicole de la Chambre d'agriculture (bilan 2015 détaillé en annexe).

Financement : via les aides FAM (Assistance Technique en Région, Expérimentation en région).

II. Soutien à l'ODG « Miel d'Alsace »

Ce sont les actions d'instruction des dossiers d'aides, la collecte des justificatifs et la distribution des aides perçues.

Sont concernées les aides suivantes :

- PROMOTION DES PRODUITS SOUS SIGNE DE QUALITE ;
- SOUTIEN A LA DIFFUSION DES DEMARCHES LABEL ROUGE ET IGP

Financement : via les aides des collectivités territoriales

III. Soutien aux actions des structures apicoles

Ce sont les actions de collecte des demandes, des justificatifs et d'instruction des dossiers d'aides, ainsi que la distribution des aides perçues. Sont concernées les aides suivantes :

- AIDES AUX MIELLERIES COLLECTIVES
- FORMATION ET RECYCLAGE DES MONITEURS APICOLES
- FORMATION D'INITIATION A L'APICULTURE
- FORMATION A LA TRACABILITE
- AIDE A LA TRANSHUMANCE

- ASSISTANCE TECHNIQUE AUX RUCHERS ECOLES POUR LE DEVELOPPEMENT DU CHEPTEL
Financement : via les aides des collectivités territoriales

IV. Fonctionnement de l'ADA Alsace

S'ajoutent les actions menées bénévolement par les membres de l'association et nécessaires à son bon fonctionnement :

- Réunion des collègues et préparation du programme d'assistance technique au sein des collègues
- Table ronde au sein du CA de l'ADA
- Représentation nationale
- Présentation du programme unifié à la Région

Détails sur l'axe I. « Assistance technique en région »

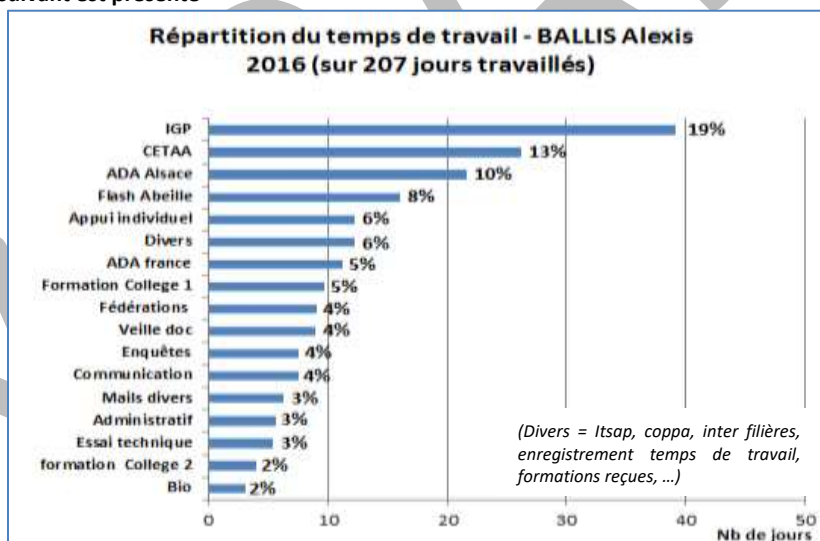
ACTIONS PHARES 2016

- ODG Miel d'Alsace : levée des non-conformités + appui à l'évolution de la démarche.
- Appui technique : formations, rendez-vous « installation », visites d'exploitations, documents.
- Mémento de l'apiculteur : mise à jour 2016 + édition papier.
- Communication : Flash'abeilles, articles, compte-rendu.

PERSPECTIVES 2017

- Elargissement au Grand Est.
- Frelon asiatique (appui à la FREDON).
- Communication sur les miels d'Alsace IGP.
- Analyses de contaminants dans les pollens et les cires.
- Formations, appui technique, communication.

Le bilan global suivant est présenté



⇒ [Le bilan détaillé des actions « Assistance technique en région » est repris en annexe.](#)

Il fait état de : 7 réunions de pilotage + 34 réunions apicoles diverses ; de 8 formations/interventions auprès d'environ 300 apiculteurs ; d'un voyage d'étude sur 6 exploitations de Berlin (22 élèves) ; de la rédaction d'articles, enquêtes, compte rendus techniques, Flash'abeilles, formations, ... et de la réalisation d'actions de développement diverses.

(...)

9. Divers

Frelon asiatique

Quelle organisation de la région Grand Est contre cet envahisseur ?

Les autorités sanitaires régionales se réunissent ce 30 mars 2017 (CROPSAV) pour finaliser les actions concertées :

- Sortie prochain de doc de communication harmonisés pour api, particuliers et collectivités
- Base de données Grand Est
- Définir le mode de lutte : qui fait quoi ? qui finance ? permettre d'action autour des ruchers ?



Remerciements

Les membres du bureau adressent leurs remerciements à **Christophe Zimmermann** pour son investissement.

Fin de la séance.

Rédaction :

BALLIS A. technicien Chambre

GUEIDAN A. secrétaire d'Ada Alsace

Signature du Président

Signature du Secrétaires

EXTRAIT